



## Correctif n°7 au Règlement de jauge CIM 2022-2025

Validé par le Conseil d'Administration du CIM  
suite à la proposition de la Commission de Jauge CIM du 19/05/2025

Les correctifs et précisions suivantes sont applicables à partir de 2025.

---

### Art. 12 - ÉQUIPEMENT ET ACCASTILLAGE

remplacer :

« **Classique et époque** – Coque avec matériaux composites  
Utilisation de matériaux composite avec résine époxy 0,07  
Utilisation de matériaux composite avec résine polyester ou vinylester 0,04. »

par :

« **Classique et époque** – Coque avec matériaux composites  
Utilisation de matériaux composite avec résine époxy 0,07  
Utilisation de matériaux composite avec résine polyester ou vinylester 0,04  
Utilisation de lames de bois collées avec résine synthétique (hors résorcine) 0,02 »